



Agence de Services  
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/218 /PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à Mme Martine PROTIN, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Champagne-Ardenne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PROTIN, délégation de signature est donnée à M. Fabrice DROUHOT, Délégué régional adjoint et Chef du service gestion des aides, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PROTIN et de M. Fabrice DROUHOT, délégations sont également données à :

- M. Gérard COUVENT, Chef du service des contrôles,
- Mme Angélique DECLUY, Chef de secteur formation professionnelle,
- Mme Caroline JEANRAT, Chef de secteur emploi,
- Mme Colette GALLOIS, Chef de secteur contrôles hors surface,
- Mme Patricia PIMENTEL, Responsable administrative et financière,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

**Article 5** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Fait à Limoges  
le 19 DEC. 2012

Le Président Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
Mme Martine PROTIN  
M. Fabrice DROUHOT  
M. Gérard COUVENT  
Mme Angélique DECLUY  
Mme Caroline JEANRAT  
Mme Patricia PIMENTEL  
Mme Colette GALLOIS  
DRH  
DFJL



Agence de Services  
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2012/219 /PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

**Article unique** : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Alain WAGRET, Délégué régional adjoint de l'ASP pour la région Nord-Pas-de-Calais, à l'effet de signer l'avenant de la convention FSE passée entre la DR et la DIRECCTE.

Fait à Limoges,  
Le 19 DEC. 2012

DR nord-Pas-de-Calais (original)

Ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
Président directeur général  
M. Alain WAGRET  
DRH  
DFJL



Edward JOSSA